



Cabine ou espace fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 21 avril 2007

Je voudrais savoir si il y a une législation sur les extracteurs de fumée et les cabines placées dans les restaurants.
Merci

Réponse :

- Les fumeurs doivent, en France, respecter les normes et conditions contenues dans les art. [R. 3511-1 et suivants du code de la santé publique](#) ainsi que celles contenues dans les articles **R 232-5 et suivants du code du travail** relatifs à l'hygiène dans les entreprises